



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ramonage

Question écrite n° 61112

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur la formation des ramoneurs. En partenariat avec la chambre des métiers d'Alsace, la corporation des ramoneurs vient de réussir la mise en place d'un brevet technique des métiers (BTM). Pas moins de dix candidats au BTM Alsace se sont présentés à ce nouveau diplôme sanctionnant le niveau IV, correspondant au baccalauréat. De fait, la corporation des ramoneurs a voulu combler le vide entre le certificat technique des métiers, niveau BEP/CAP et le brevet de maîtrise supérieur. Avec une partie théorique et une partie pratique qui s'est déroulée sur six sites différents, le BTM Alsace marque une véritable avancée technologique. Les candidats qui seront amenés à diriger une équipe se familiarisent aussi avec les nouvelles technologies comme l'imagerie dans les conduits de cheminées ou le respect de la sécurité et des normes de mise en conformité, entrant dans le domaine de la protection des biens et des personnes. Véritable tremplin vers le brevet de maîtrise, le BTM était attendu par la profession. Cette formation permet, en effet, d'améliorer la pratique et d'aborder des notions juridiques relatives aux normes de sécurité. En conséquence, il lui demande si ce diplôme peut être étendu à l'échelon national.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61112

Rubrique : Services

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2904